

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINNE-SAINT-PAUL		
Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 Tournai		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 106 Croyances et valeurs			
Code	PAIR1B06	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Gilly Inès DEMARET (ines.demaret@helha.be) HELHa Jolimont Inès DEMARET (ines.demaret@helha.be) HELHa Mouscron HELHa Tournai - Salines Anne LEFEBVRE (anne.lefebvre@helha.be) Elise BOUCQUEY (elise.boucquey@helha.be) David LAPIE (david.lapie@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'UE sensibilise les étudiants à la place des valeurs et des croyances et de leur influence dans les processus de santé et de maladie.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence C 4 Concevoir des projets de soins infirmiers

C 4.1 Evaluer la situation de santé d'un client, de son entourage ou d'une collectivité

Acquis d'apprentissage visés

- Analyser une situation clinique du point de vue spirituel à l'aide des concepts et d'outils.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR1B06A Philosophie et sciences religieuses

36 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR1B06A Philosophie et sciences religieuses

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Cette UE est évaluée par une seule activité d'apprentissage.

Les modalités d'évaluation spécifiques sont reprises dans la fiche descriptive de l'activité d'apprentissage correspondante de l'implantation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINNE-SAINT-PAUL
Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46

Mail : sante-jolimont@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Philosophie et sciences religieuses			
Code	5_PAIR1B06A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Inès DEMARET (ines.demaret@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité de l'unité d'enseignement 106 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence de fin de formation

Compétence 4. Concevoir des projets de soins infirmiers

4.C4.1. Évaluer la situation de santé d'un client, de son entourage ou d'une collectivité

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Philosophie (partie 1)

La responsabilité morale

L'expérience de la douleur de P. Ricoeur

La liberté

Le bonheur

Sciences religieuses (partie 2)

Introduction : vocabulaire, les sectes, l'extrémisme religieux et l'origine des religions

I. Les religions monothéistes :

Partie théorique : Histoire et croyances du judaïsme, du christianisme (catholiques, orthodoxes, protestants et anglicans) et de l'islam

Partie pratique : les traditions, l'alimentation, la sexualité, la maladie et la mort dans le judaïsme, le christianisme (catholiques, orthodoxes, protestants) et l'islam

II. Introduction au spiritual Care

III. L'excision

IV. Le bouddhisme

Démarches d'apprentissage

Mises en situation

Textes
Vidéos, reportages
Experts extérieurs

Dispositifs d'aide à la réussite

Exercices de mises en situation

Sources et références

Liste donnée lors du cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Power Point

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette unité d'enseignement est évaluée par une épreuve écrite en deux parties sur 100 points :

- Partie 1 - (30 points) : Philosophie - examen écrit
- Partie 2 - (70 points) : Sciences religieuses - examen écrit

La note sur 100 points sera ramenée sur 20 points au bulletin.

Toute partie non présentée sera sanctionnée d'une note PP (pas présenté).

Les modalités d'évaluation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

En cas d'échec à l'UE, pour la session du Q3, l'étudiant peut activer une dispense de matière pour la partie réussie (1 ou 2). Il vous est possible de représenter uniquement les parties en échec et de conserver la/les note(s) de la partie réussie.

En cas d'échec à l'UE au terme du Q3, toutes les parties seront représentées l'année académique suivante.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).